



Les assurances de la Licorne

11 rue Alfred Kastler  
14000 Caen  
Tél : 02 59 43 21 85

Nom du contact : .....  
.....

# CONTRAT DE LOCATION D'UN ÉQUIDÉ

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

M./Mme .....demeurant.....

N° de téléphone .....Mail.....propriétaire du/de la cheval,  
poney ou jument :

Nom : .....

N° Sire: .....garanti ni dangereux, ni exempt de maladie contagieuse et à jour de  
ses vaccins.

DÉNOMMÉ propriétaire d'une part,

ET:

M.Mme .....demeurant.....

N° de téléphone .....Mail.....

DÉNOMMÉ locataire d'autre part.

## PRÉAMBULE :

Que Monsieur, Madame, Mademoiselle ont souhaité louer « Nom de l'équidé et numéro de puce »

pour l'utilisation convenue ci-après.

## IL EST ENSUITE CONVENU QUE :

### ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT :

Monsieur, Madame, Mademoiselle ..... loue son cheval « ..... », N° Sire ..... à Monsieur, Madame, Mademoiselle ..... , qui s'engage à :

Le loger en :  box paddock,  en box  uniquement, au pré,

Le nourrir.....

Le soigner en bon père de famille.

Le propriétaire est réputé connaître les conditions d'hébergement du cheval et les agréer dans l'état dans lesquelles elles se trouvent.

Tout changement de lieu d'hébergement et/ou de conditions d'hébergement devra être accepté par le propriétaire.

# CONTRAT DE LOCATION D'UN ÉQUIDÉ

Le cheval sera utilisé par le locataire (ou par : ..... ) cavalier titulaire du galop X ..... et de la licence fédérale n° ..... , en cours de validité, pour (1)

- Dressage
- Saut d'obstacles
- Concours complet
- Randonnée - promenade
- Compétition : .....
- Autres .....

Le locataire utilisera le cheval d'une manière rationnelle et en fonction de ses possibilités, de ses capacités et de son état.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIÈRES :

Le prix de la location mensuelle est fixé à ..... (2).

Le Locataire verse ce jour une caution d'un montant de .....

Qui sera restitué en fin de contrat sous réserve d'un certificat de bonne santé vétérinaire (3), d'aucun retard de paiement et d'un entretien normal du matériel (4).

## ARTICLE 3 - DURÉE :

Le contrat est conclu pour une année qui commencera à courir le ..... pour se terminer le .....

Ce contrat pourra être renouvelé. Le locataire devra en faire la demande trois mois avant l'échéance.

Le retour du cheval dans les écuries du propriétaire se fera aux frais, risques et charges du locataire.

## ARTICLE 4 - FRAIS VÉTÉRINAIRES :

Le locataire s'engage à faire appel, en cas de besoin, au vétérinaire et au maréchal-ferrant. Les frais vétérinaires courants (vermifuges, vaccins, coliques simples, blessures en cours d'utilisation et autres soins courants...) sont à sa charge.

Les frais vétérinaires exceptionnels (ou maladie nécessitant une prise en charge immédiate par le vétérinaire) sont à la charge du locataire à hauteur d'un montant maximum de ..... €

Si les frais vétérinaires dépassent ce montant le propriétaire s'engage à régler la différence, sauf dans l'hypothèse où ils sont la conséquence d'une faute du locataire.

Le locataire assumera à ses seuls frais, risques et périls, la garde du cheval, la nourriture et les soins, et ce, suivant les méthodes classiques et rationnelles en pareille matière.

(2) En chiffres et en lettres, préciser la périodicité

(3) Ou visite vétérinaire

(4) Si l'équidé a été livré avec du matériel

# CONTRAT DE LOCATION D'UN ÉQUIDÉ

## ARTICLE 5 - ASSURANCES :

Les risques civils encourus du fait de l'utilisation du cheval et de sa garde, sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite par le locataire, pour son compte et celui de tout utilisateur déclaré à l'article 1, qui devra en justifier à la première demande.

Le propriétaire prend à sa charge les frais d'assurance pour le risque mortalité.

Le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire du contrat et pris connaissance des démarches à effectuer auprès de l'assureur en cas de sinistre.

Si le propriétaire ne désire pas assurer son cheval en mortalité, il en fait la déclaration au locataire.

## ARTICLE 6 - MISE À DISPOSITION :

Le cheval est remis ce jour apparemment sain et net et apte à l'usage pour lequel il est destiné, accompagné de son livret signalétique et d'un certificat vétérinaire de bonne santé (5).

## ARTICLE 7 - FLOTS - COUPES - GAINS :

Les flots, les gains et coupes resteront la propriété du locataire ; les plaques seront remises au propriétaire à la fin du contrat.

## ARTICLE 8 - LITIGES :

En cas de contestation pour l'application des présentes, les parties conviennent que la juridiction compétente sera celle du lieu de stationnement habituel du cheval.

Fait en 2 exemplaires originaux

À : .....

Le : .....

**SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE**

**SIGNATURE DU LOCATAIRE**

(5) Ou visite vétérinaire